

Dossier d'inscription

Bonjour,

Dans ce dossier, vous trouverez :

- la convention de formation à compléter, parapher en bas de chaque page et signer en double exemplaire (un pour Orthoptimiste, un pour vous) p. 2
- le bulletin d'inscription à compléter et signer p. 6

Joignez-y :

1. un justificatif de professionnel de santé (FS barrée, copie de diplôme...)

Le règlement a lieu sur <https://orthoptimiste.fr/evenement/>

Renvoyer le dossier complet par voie postale ou virtuelle à :

Mapie Jaujay

9, rue de Prague

75012 Paris

ou sur mapie@orthoptimiste.fr.

Attention, tout dossier incomplet ne pourra aboutir.

Pour toute information : 06 95 34 36 62.

Merci pour votre confiance, et au plaisir de vous rencontrer !

Mapie Jaujay

Convention de formation professionnelle

(Article L.6353-1 du code du travail
décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018)
Actions avec un financement public

Entre les soussignés :

Orthoptimiste par Mapie Jaujay

9, rue de Prague 75012 Paris

enregistré sous le numéro de déclaration auprès de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIETS) 11756677175

Numéro SIREN : 81149628000025

ci-après dénommé « l'organisme de formation ».

Et

NOM :

Prénom :,

orthophoniste salarié ou indépendant

Adresse :

Code postal et ville :

Numéro Adeli :

ci-après dénommé « le stagiaire ».

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la sixième partie du code du travail portant organisation de la formation professionnelle.

I. Objet de la convention

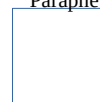
En exécution du présent contrat, l'organisme de formation Orthoptimiste organisera l'action de formation (au sens de l'article L6313-1 du code du travail) (cocher la case correspondante) :

- Gérer sa patientèle ou
- Gagner plus... en travaillant mieux : est-ce possible ? ou
- Gagner plus... journée d'approfondissement

L'action de formation prévue au 1° de l'article L.6313-1 du Code du travail se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. Les actions citées ci-dessus sont des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances professionnelles.

L'objectif professionnel de l'action de formation est le suivant : cf. le programme détaillé de chaque session de formation sur www.orthoptimiste.fr.

Le contenu de la formation est le suivant : cf. le programme détaillé de chaque session de formation sur www.orthoptimiste.fr.



Le stagiaire choisit l'action de formation suivante (cocher la case correspondante) :

- Gérer sa patientèle ou
- Gagner plus... en travaillant mieux ou
- Gagner plus... journée d'approfondissement

Le nombre total des participants à cette session ne pourra excéder : 15 participants.

Date de la session : le/...../.....

Nombre de jours :

Durée de la formation par stagiaire : 7 heures

Horaires de la formation : 9h00-17h00

Lieu de la formation :

- en présentiel :
- en virtuel.

Moyens pédagogiques

La formation se déroule avec des techniques pédagogiques adaptées à un petit groupe :

- études de cas
- nuages de mots
- exposés participatifs
- exposés directifs
- classe puzzle
- ateliers
- simulations
- Woodclap ou Kahoot !...

Moyens techniques

Seront utilisés les moyens techniques suivants :

- vidéoprojecteur et présentation .ppt
- paperboard...

II. Effectif formé

Le public visé au sens de l'article L 6313-3 du code du travail est tout orthophoniste ou logopède diplômé de son certificat de capacité en orthophonie, ou son équivalent d'un autre pays.

III. Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur ou l'entrepreneur individuel s'acquittera des coûts suivants :

Pour les libéraux

Les frais de formation sont les suivants :

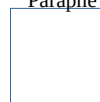
coût unitaire TTC : 190 € x stagiaire(s) = € TTC pour Gérer sa patientèle en présentiel.

coût unitaire TTC : 175 € x stagiaire(s) = € TTC pour Gérer sa patientèle à distance.

coût unitaire TTC : 195 € x stagiaire(s) = € TTC pour Gagner plus... en travaillant mieux : est-ce possible ? en présentiel.

coût unitaire TTC : 179 € x stagiaire(s) = € TTC pour Gagner plus... en travaillant mieux : est-ce possible ? à distance.

coût unitaire TTC : 250 € x stagiaire(s) = € TTC pour Gagner plus... journée d'approfondissement en présentiel



coût unitaire TTC : 225 € x stagiaire(s) = € TTC pour Gagner plus... journée d'approfondissement à distance.

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés de l'organisme de formation pour cette session. Le règlement se fait lors de la signature du contrat, dès l'inscription.

Les frais de restauration et d'hébergement sont à la charge de l'employeur ou de l'entrepreneur individuel.

Pour les salariés

Les frais de formation sont les suivants :

coût unitaire TTC : 250 € x stagiaire(s) = € TTC pour Gérer sa patientèle en présentiel.

coût unitaire TTC : 225 € x stagiaire(s) = € TTC pour Gérer sa patientèle à distance.

coût unitaire TTC : 260 € x stagiaire(s) = € TTC pour Gagner plus... en travaillant mieux : est-ce possible ? en présentiel.

coût unitaire TTC : 234 € x stagiaire(s) = € TTC pour Gagner plus... en travaillant mieux : est-ce possible ? à distance.

coût unitaire TTC : 330 € x stagiaire(s) = € TTC pour Gagner plus... journée d'approfondissement en présentiel.

coût unitaire TTC : 297 € x stagiaire(s) = € TTC pour Gagner plus... journée d'approfondissement à distance.

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés de l'organisme de formation pour cette session. Le règlement se fait lors de la signature du contrat, dès l'inscription.

Les frais de restauration et d'hébergement sont à la charge de l'employeur ou de l'entrepreneur individuel.

IV. Modalités de déroulement de la formation

Un formateur – à savoir Mapie Jaujay – sera présent par session : en tant que formateur, comme moyen humain, mais aussi en tant que personne chargée des relations avec le stagiaire.

La formation a lieu en présentiel, au lieu indiqué ci-dessus.

V. Sanction de la formation

En application de l'article L.6313-7 du code du travail, une attestation de fin de formation est remise au stagiaire, à l'issue de l'action de formation.

VI. Modalités de règlement

L'intégralité de l'action est à verser au moment de l'inscription sur <https://orthoptimiste.fr/evenement/> à savoir :

pour un libéral en présentiel

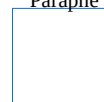
- 190 € (cent quatre-vingt-dix euros) pour Gérer sa patientèle,
- 195 € (cent quatre-vingt-quinze euros) pour Gagner plus... en travaillant mieux : est-ce possible ?
- 250 € (deux cent cinquante euros) pour Gagner plus - journée d'approfondissement

pour un libéral à distance

- 175 € (cent soixante-quinze euros) pour Gérer sa patientèle,
- 179 € (cent soixante-dix-neuf euros) pour Gagner plus... en travaillant mieux : est-ce possible ?
- 225 € (deux cent vingt-cinq euros) pour Gagner plus - journée d'approfondissement

pour un salarié en présentiel

- 250 € (deux cent cinquante euros) pour Gérer sa patientèle,



- 260 € (deux cent soixante euros) pour Gagner plus... en travaillant mieux : est-ce possible ?
- 330 € (trois cent trente euros) pour Gagner plus - journée d'approfondissement

pour un salarié à distance

- 225 € (deux cent vingt-cinq euros) pour Gérer sa patientèle,
- 234 € (deux cent trente-quatre euros) pour Gagner plus... en travaillant mieux : est-ce possible ?
- 397 € (deux cent quatre-vingt-dix-sept euros) pour Gagner plus - journée d'approfondissement

Tout dossier reçu sans l'intégralité des règlements sera refusé.

VII. Interruption du stage

En cas de force majeure

En cas de dédite par l'entreprise ou l'entrepreneur individuel à moins de 15 jours francs avant le début de l'action, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'organisme remboursera sur le coût total, les sommes qu'il n'aura pas réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action.

Si l'organisme de formation se dédit, pour motif de force majeure, les stagiaires auront le choix entre l'intégration à une autre session de formation, portant sur le même thème ou un remboursement, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnisation.

En l'absence de force majeure

Si le stagiaire décide de ne pas suivre la formation pour toute raison n'appartenant pas à un cas de force majeure, les frais d'inscription seront acquis à l'organisme de formation.

Mapie Jaujay se réserve le droit d'annuler une formation, un mois avant le début de celle-ci, si le nombre d'inscrits est inférieur à 6. Dans ce cas, les stagiaires concernés pourront intégrer un autre groupe ou être remboursés intégralement, au choix.

VIII. Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le médiateur dont relève l'organisme de formation est l'Association Nationale des Médiateurs
62 rue Tiquetonne - 75002 Paris - 06 32 21 16 30 - administration@anm-mediation.com

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés suite à la médiation, le tribunal de Paris sera compétent pour régler le litige.

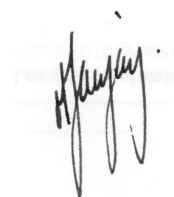
Fait en double exemplaire à

le/...../.....

Pour le stagiaire
Nom, prénom

Pour l'organisme de formation
Jaujay Mapie

Signature



Bulletin d'inscription

Nom :

Prénom :

Adresse de réception des courriers :

.....
.....

Adresse professionnelle si différente :

.....
.....

Portable :

Courriel :

Année d'obtention du diplôme :

Action de formation choisie :

- Gérer sa patientèle
- Gagner plus... en travaillant mieux
- Gagner plus... journée d'approfondissement

Format

- présentiel à distance

Date de la formation :/...../.....

Merci de joindre à ce bulletin :

- la convention de formation signée,
- le règlement,
- le justificatif de professionnel de santé.

J'ai découvert les formations Orthoptimiste de Mapie Jaujay par :

- le bouche à oreille
- le site Internet
- les réseaux sociaux - si oui, lequel :
- la newsletter
- le podcast de Mapie
- autre :

- Pour être informé des prochaines dates de formation Orthoptimiste, je m'inscris à la newsletter.

Je soussigné(e)..... certifie avoir pris connaissance des conditions d'annulation ou de résiliation.

Fait à

le/...../.....

